

Delphine BATHO
Ministre de l'écologie
du développement durable
et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Réf. 08-13 PB/AL

Paris, le 31 janvier 2013

Madame la ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les pratiques de classement des cours d'eau en application de l'article 6 de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

De nombreux élus des différents massifs de montagne nous font part des difficultés concrètes que ces classements risquent d'engendrer pour les territoires de montagne, concernant la petite hydroélectricité mais également les différents aménagements comme les digues et les protections de berges (pour les classements en liste 1).

L'ANEM est signataire et membre de la Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable. Dans le cadre de cette convention, il a été convenu d'étudier l'écart entre le potentiel énergétique identifié par les DREAL et celui identifié par l'union française de l'électricité (UFE).

Selon l'étude réalisée par l'UFE, les classements en cours feraient obstacle à la réalisation des trois quarts du potentiel de développement hydroélectrique. Cela est d'autant plus regrettable que l'énergie hydroélectrique a une importance primordiale dans le développement des énergies renouvelables, elles-mêmes au cœur du débat sur la transition énergétique.


Si nous ne voulons en rien présager des résultats du croisement de ces deux études, il est très important de mesurer au cas par cas les conséquences des classements proposés afin de ne pas obérer le développement potentiel de certaines activités.

Enfin, dans plusieurs bassins, des adhérents nous ont informés que les classements avaient été faits, le plus souvent, sans que les communes directement concernées par les cours d'eau faisant l'objet de ce classement ne soient informées de la démarche.

Nous espérons que vous saurez nous donner toutes les assurances sur la volonté de concilier les projets du territoire avec le respect de la directive cadre sur l'eau.

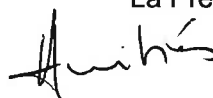
Nous vous prions d'agréer, madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général



Laurent WAUQUIEZ
Député de la Haute-Loire

La Présidente



Frédérique MASSAT
Députée de l'Ariège